



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 276 DU 26 AU 1 AOUT 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit :

au moins 7 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 3 victimes de VSBG, 4 enlevées et 4 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes et 1 mineur tués.

Des policiers, des Imbonerakure, des agents du

SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin revient aussi sur la gestion du Covid-19, sur la justice, l'intolérance politique et des faits sécuritaires ayant emporté des vies humaines.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DE LA GESTION DU COVID-19

IV. INTOLERANCE POLITIQUE

V. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	3
I.1.DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	3
I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE	3
I.2.DU DROIT A LA LIBERTE.....	3
I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	3
I.2.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	4
II. DE LA JUSTICE.....	5
III. DE LA GESTION DE LA COVID-19	5
IV.INTOLERANCE POLITIQUE.....	6
V.DES FAITS SECURITAIRES.....	6
V.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	7
V.2. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.....	7
V.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	7
VI. CONCLUSION.....	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

BUCECO	: <i>Burundi Cement Company</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
COTEBU	: <i>Complexe Textile du Burundi</i>
FAB	: <i>Forces Armées Burundaises</i>
FBU	: <i>Franco Burundais</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
OTB	: <i>Office du Thé du Burundi</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SIDA	: <i>Syndrome de l'Immunodéficience Acquise</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
VSBG	: <i>Violence Sexuelle et Basée sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Mbuye province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2021 indique qu'en date du 5 juillet 2021, sur la colline Bigwana, commune Mbuye, province Muramvya, C.A, âgée de 11 ans, a été violée 4 jours successifs, par son oncle paternel, Jérémie Niyonzima, marié et père de 5 enfants, dans sa maison. Selon des sources sur place, il lui a donné 150 fbu pour garder le secret, mais elle a raconté à sa mère ce qui lui était arrivée. En date du 10 juillet 2021 le présumé auteur a été arrêté par des policiers.

Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 29 juillet 2021, vers 20 heures, sur la colline Rabiho, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, une femme prénommée Evelyne, âgée de 29 ans, a été tabassée à coups de poing et de pied jusqu'à vomir du sang par son mari Jimmy Muhimpundu, âgé de 33 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'ivresse et de rentrer tard. Selon les mêmes sources, les voisins ont appelé des policiers qui l'ont arrêté et l'ont conduit au cachot de la commune tandis que la femme a été évacuée vers le CDS Rabiho pour des soins médicaux.

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE

I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 27 juillet 2021, vers 10 heures, sur la 3^{ème} transversale, colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, Camarain Mburu, âgé de 42 ans, père de deux enfants, natif de la zone Kamenge, commune Ntakangwa, a été enlevé par des agents du SNR de Cibitoke. Selon des sources sur place, il a été ligoté et embarqué à bord d'un véhicule du SNR immatriculé D3984A vers le bureau du SNR à Cibitoke. Le lendemain, il a été conduit vers un autre endroit inconnu. Selon les mêmes sources, Mburu, qui était en visite chez son ami, a été accusé de collaborer avec des rebelles burundais se trouvant en RDC.

Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2021 indique qu'en date du 24 juillet 2021, vers 19 heures sur la colline Kanazi, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Annonciate Kanyange, âgée de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD a été tabassée par son mari Emmanuel Nkunuzimana, âgé de 38 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de n'avoir pas préparé le repas du soir. Selon les mêmes sources, les voisins qui sont intervenus l'ont conduite au CDS Bugenyuzi et cet homme a été détenu au cachot de la commune.

Une fillette violée en commune Mbuye province Muramvya

Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi

Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Deux personnes enlevées en commune Nyabihanga, province Mwaro

En date du 27 juillet 2021, Serges Sabimpa, infirmier au CDS Nyakaraye, commune Nyabihanga, province Mwaro, a été arrêté par le chef du SNR Mwaro, près du nouveau marché et conduit vers un lieu inconnu. Selon des sources sur place, le lendemain, une fouille perquisition a été opérée chez lui mais rien n'a été trouvé. En date du 28 juillet 2021, Jean Claude Majambere, infirmier à l'hôpital de Fota qui habite la même maison a été lui aussi arrêté et conduit dans un lieu inconnu. Ce dernier qui est du parti CNDD-FDD venait de passer un an après une mutation en provenance de Rumonge. Selon les mêmes sources, Serges avait dénoncé, dans les médias, des malversations faites par le chef de district sanitaire de Fota, Nazaire Nizigiyimana, qui avait

changé un moteur d'une ambulance.

Une personne enlevée en commune Buganda, province Cibitoke

Deux personnes enlevées en commune Nyabihanga, province Mwaro

Un membre du parti CNL enlevé en commune Kayokwe, province Mwaro

Un membre du parti CNL enlevé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 29 juillet 2021, sur la colline Ruramba, commune Kayokwe, province Mwaro, Emmanuel Ndayishimiye, âgé d'environ 30 ans, membre du parti CNL, coiffeur, habitant la même colline, a été arrêté par des agents du SNR de Mwaro et conduit vers un endroit inconnu. Selon des sources sur place, la victime était dans son salon de coiffure. Selon les mêmes sources, Callixte Ryarugira, Secrétaire du parti CNDD-FDD dans cette commune, serait derrière cette arrestation.

1.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une personne arrêtée en commune Mugamba, province Bururi

En date du 28 juillet 2021, sur la colline Muyange – Kavumu, zone et commune Mugamba, province Bururi, Eric Rugwingoga, chef charroi de l'usine de thé de Tora, a été arrêté par des policiers dirigés par Moïse Arakaza surnommé Nyeganyega, Commissaire communal de police à Mugamba et conduit au cachot du commissariat communal de la police à Mugamba. Selon des sources sur place, il a été interpellé après une fouille perquisition opérée au domicile de son père, feu Joseph Rwuri, ancien Ministre de l'Intérieur, dans les années 1974, sous le régime du président Colonel Michel Micombero. Selon les mêmes sources, lors de cette fouille, 11 cartouches ont été trouvées au domicile de ses parents. Eric Rugwingoga a été alors accusé de détention illégale d'armes alors qu'il n'habitait pas cette maison. La victime a été transférée en date du 29 Juillet 2021 vers les bureaux du SNR à Bujumbura à bord d'un véhicule de l'OTB Tora, escorté par le commissaire surnommé Nyeganyega. Eric a été libéré par après.

Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2021 indique qu'en date du 21 juillet 2021, vers 19 heures, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Audace Niyonkuru, âgé de 31 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la commune. Selon des sources sur place, le jeune homme était avec ses amis et ont échangé au sujet

d'un vieil homme malade du nom de Sion Nkeshimana qui est hospitalisé depuis un mois et ce jeune homme a dit que les négligents subiront le même sort que Nkeshimana. Selon les mêmes sources, ce message a été rapporté à Donatien Ntirampeba, Imbonerakure, fils de ce vieil homme et il est allé chez Audace, armé d'une machette, pour l'attaquer. Les voisins sont intervenus et ont appelé la police qui a arrêté Audace et l'a conduit au cachot de la commune tandis que Donatien est resté libre.

Deux représentants du parti CNL arrêtés en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 1er aout 2021, sur la colline Buyenzi, commune Muhuta province Rumonge, Jean de Dieu Kabura et le prénommé Jérémie natif de la colline Buringa, respectivement représentant de la section jeunesse du parti CNL sur la colline Buyenzi et Conseiller communal de Muhuta ont été arrêtés par des Imbonerakure dirigés par Vital alias Muyeyeso et le prénommé Marcien. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot communal du poste de police de Muhuta. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de collecter des contributions des membres du parti CNL.

Une personne arrêtée en commune Mugamba, province Bururi

Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karuzi

Deux représentants du parti CNL arrêtés en commune Muhuta, province Rumonge

II. DE LA JUSTICE

L'indépendance du pouvoir judiciaire mise en cause au Burundi

Le principe de séparation des pouvoirs, qui constitue le fondement de l'indépendance de la Magistrature, est très fondamental dans tout Etat démocratique en général et au Burundi en particulier.

Cependant, bien que l'indépendance du pouvoir judiciaire soit garantie par la Constitution de la République du Burundi et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le pouvoir exécutif manifeste une volonté de s'ingérer dans le fonctionnement de la justice. En effet, en date du 26 juillet 2021, Désiré Nsengiyumva, Gouverneur de la province Bujumbura rural a adressé une correspondance à tous les chefs des juridictions de cette province concernant les jugements mal rendus ou mal exécutés ainsi que le retard dans leur exécution. En menaçant des juges qui rendent des procès à leur guise sous prétexte du principe du double degré de juridiction, le Gouverneur de la province Bujumbura rural a recommandé au Président du Tribunal de Grande Instance et au Procureur de la République de se présenter une fois par mois à son bureau pour une délibération conjointe avec son cabinet, afin de donner suite aux plaintes reçues liées aux jugements rendus et à leur exécution.

En outre, au cours d'une descente en commune Makamba, province Makamba, au mois de juillet 2021, le président de l'Assemblée Nationale, Daniel Gélase Ndabirabe, a déclaré que la Magistrature ne sera jamais indépendante au Burundi. Il a également menacé de remplacer les magistrats qui prônent l'indépendance du pouvoir judiciaire, par des notables.

III. DE LA GESTION DE LA COVID-19

La Banque mondiale autorisée par le Burundi à fournir le vaccin sous conditions

En date du 28 juillet 2021, dans une conférence de presse organisée par le Comité National de gestion de la covid-19, le Burundi a donné le feu vert à la Banque Mondiale pour la fourniture des doses de vaccin contre la covid-19. Selon le Ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le SIDA, Dr Thaddée Ndikumana, le Burundi ne compte pas signer les engagements liés aux effets secondaires liés aux vaccins. Selon ce Ministre, quand les vaccins seront disponibles, tout Burundais qui le souhaite pourra s'adresser aux structures sanitaires

Audition de l'affaire du Procureur du Parquet de Bururi à la Cour d'Appel de Makamba

En date du 28 juillet 2021, à la Cour d'Appel de Makamba, dans une audience publique, le Ministère Public a entendu Agricole Ndayitwayeko, Procureur de la République du parquet de Bururi, en le chargeant de " lésions corporelles volontaires simples " contre une jeune fille de 17 ans, Thierrive Bitangimana. Agricole lui avait donné deux gifles et l'avait tabassé avec une chaise. Le Ministère Public n'a pas retenu les charges de tentative de viol de la jeune fille par Agricole Ndayitwayeko. La partie civile a demandé au siège de requalifier l'infraction en " Lésion corporelles volontaires grave " tenant compte de l'état de santé de la victime. Agricole Ndayitwayeko quant à lui avoue avoir infligé deux gifles à cette fille et a indiqué qu'il voulait jeter la chaise au garçon qui était avec la jeune fille. Il a également rejeté l'expertise médicale fournie par un médecin de l'hôpital Nyanza-lac indiquant que la jeune fille présente un détachement de l'os crânien, des insomnies et des incohérences mentales. Il a prôné que soit considérée l'expertise de l'hôpital Kira indiquant que la victime ne présente aucun problème de santé lié à cette infraction qui lui est reproché.

Le siège a reporté le procès pour le 8 septembre 2021 pour que l'accusé puisse apporter des témoins à décharge.

L'indépendance du pouvoir judiciaire mise en cause au Burundi

Audition de l'affaire du Procureur du Parquet de Bururi à la Cour d'Appel de Makamba

pour avoir ce vaccin. Mais le Burundi ne signera pas les engagements concernant des effets secondaires de ces vaccins, comme lui a demandé la Banque Mondiale. Il a aussi indiqué qu'il y a une augmentation de cas suite aux relâchements des gestes barrières qui s'observent dans le pays. La Ligue Iteka apprécie la collaboration entre le Gouvernement burundais et la Banque Mondiale sur l'offre des doses de vaccins contre la covid-19, mais recommande aussi au Gouvernement du Burundi de multiplier les séances de sensibilisation de la population sur les mesures de prévention de cette pandémie.

IV. INTOLERANCE POLITIQUE

Démolition de la permanence du parti CNL en commune Muhuta, province Rumonge

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 26 juillet 2021 indique que dans la nuit du 25 juillet 2021, sur la colline Buringa, commune Muhuta, province Rumonge, une permanence du parti CNL a été démolie par des gens non identifiés. Selon

des sources sur place, ces derniers ont détruit un mur de cette permanence. Selon la représentation provinciale du parti CNL, il s'agit d'un phénomène d'intolérance politique qui s'amplifie dans cette commune. Signalons que c'est la 4^{ème} fois que ladite permanence est détruite et aucune enquête n'a été faite pour arrêter les auteurs de ces actes.

V. DES FAITS SECURITAIRES

V.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

En date du 27 juillet 2021, vers 9 heures, sur la route Chanic-COTEBU, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, une personne à bord d'une voiture a été attaquée et tuée par un groupe de 4 hommes armés de fusils. Selon des sources sur place, ces hommes armés se sont enfuis avec cette voiture en laissant le corps sur place. Selon les mêmes sources, la police est intervenue et a tiré une roquette sur le véhicule. Trois parmi eux se sont introduits au marché dit "COTEBU" où ils ont été arrêtés tandis que le 4^{ème} s'est enfui à l'aide d'une moto en emportant une sacoche contenant de l'argent volé à la victime.

Une personne tuée en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

En date du 31 juillet 2021, à 22 heures, au quartier Kanga, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Nyandwi Serges membre du parti CNL, chauffeur de taxi voiture et natif de la colline Karinzi, zone Muramba, commune et province Buzanza, a été tué à coups de fusil, tout près de son domicile, par des hommes armés non identifiés. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle quand elle a été attaquée. Le motif de son assassinat n'a pas été connu.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rutovu, province Bururi

En date du 31 juillet 2021, dans la matinée, dans une plantation d'eucalyptus, sur la colline Nyamugari, zone Muhweza, commune Rutovu de la province Bururi, un corps sans vie de Sylvana Nizonkiza, âgée d'environ 40 ans, mère de trois enfants, résidant sur la colline Rwamabuye de la même zone Muhweza a été retrouvé. Selon des sources sur place, elle a été décapitée, la veille, vers 18 heures, par des gens non identifiés armés de machettes quand elle rentrait à son domicile, en provenance de la localité de Gakwende, commune Gitanga, province Rutana, où elle avait participé à une

réunion d'une association d'épargne et de crédit. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été conduit à la morgue, à bord d'une ambulance de l'hôpital de Rutovu. Selon Josette Ndayikeza, administrateur de la commune Rutovu, des enquêtes ont déjà commencé.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rutana

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 26 juillet 2021, indique qu'en date du 19 juillet 2021, sur la colline Mungwa, commune et province Rutana, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans la rivière de Musanzaza. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré au cimetière de la colline Mungwa sur l'ordre du chef de cette colline, Athanase Ndereyimana.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gahombo, province Kayanza

En date du 27 juillet 2021, sur la commune Gahombo, province Kayanza, le matin, un corps sans vie d'un homme d'une quarantaine d'années, François Nduwimana, alias Musitanteri, ex-FAB, originaire de la colline Rukago, en commune Gahombo, de la province Kayanza, a été retrouvé en face du bistrot dans lequel il travaillait comme serveur, près du marché de Rukago. Selon des sources sur place, le corps avait des traces de sang au niveau du nez et de petites blessures au niveau du visage. Quatre veilleurs, qui assuraient la garde durant la nuit, au marché de Rukago, ont été arrêtés le matin du même jour, pour des raisons d'enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Giteranyi, province Muyinga

En date du 1er août 2021, vers 15 heures, sur la colline et zone Mugano, commune Giteranyi, province Muyinga, un corps sans vie de Noël Nibigira, âgé de 25 ans, conducteur de taxi-moto, a été retrouvé. Selon des sources sur place, le visage de la victime était déformé et le cou portait des traces d'étrangle-

ment. Selon les mêmes sources, la victime avait été vue pour la dernière fois quittant Kobero pour Bwambarangwe en province de Kirundo transportant deux passagers. La moto qu'elle conduisait n'a pas été retrouvée.

La police de Giteranyi a transporté le corps à l'hôpital de Giteranyi et a indiqué qu'elle avait commencé des enquêtes.

Une personne tuée en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

Une personne tuée en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

Un corps sans vie retrouvé en commune Rutovu, province Bururi

Un corps sans vie retrouvé en commune et province

Rutana

Un corps sans vie retrouvé en commune Gahombo, province Kayanza

Un corps sans vie retrouvé en commune Giteranyi, province Muyinga

V.2. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un enfant jeté dans une latrine en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2021 indique qu'en date du 25 juillet 2021, au quartier Gisagara, commune et province Ngozi, un nouveau-né a été jeté dans une latrine par sa mère Évelyne Ntiranyibagira, âgée de 19 ans, originaire de la colline Bubezi, commune et province Kayanza. Selon des sources sur place, un voisin qui a vu les faits a alerté d'autres personnes qui ont alors appelé la police. Selon les mêmes sources, l'enfant a été secouru et conduit à l'hôpital de Ngozi tandis qu'Evelyne a été arrêtée et conduite au cachot de la PJ à Ngozi.

Un enfant mort noyé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 27 juillet 2021, sur la colline Muramba,

zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un bébé de 9 mois est mort noyé dans la rivière Nduru-mu. Selon des sources sur place, sa mère, Noëlla Nshimirimana, âgée de 45 ans, malade mentale, qui le portait sur le dos, s'est jetée dans cette rivière. Selon les mêmes sources, elle tentait de se suicider mais les passants sont intervenus et l'ont secourue en trouvant l'enfant déjà mort.

Un enfant jeté dans une latrine en commune et province Ngozi

Un enfant mort noyé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

V.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Vol à main armée en commune et province Bururi

En date du 26 juillet 2021, pendant la nuit, sur la colline Nyagwaga, sous colline Rugera, zone Bamba commune et province Bururi, un groupe d'Imbonerakure, en provenance des localités de Rushemeza et de Kavumu, dont Japhet, Mutina, Sylvain, Élysée et Nishimwe, en possession d'armes, ont volé dans une boutique à Rugera. Selon des sources sur place, certains ont été attrapés et ceux de Kavumu ont pris fuite avec leur arme.

Une personne retrouvée agonisante en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 1^{er} août 2021 indique qu'en date du 25 juillet 2021, sur le pont séparant les quartiers Muyaga et Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie,

un jeune homme non identifié, âgé entre 20 et 30 ans, a été retrouvé, très tôt le matin, agonisant sur le sol. Selon des sources sur place, son pouls était faible et son corps présentait des blessures. Selon les mêmes sources, il a été dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui et même ses habits et a été laissé tout près du domicile du chef de quartier Muyaga.

Une personne retrouvée agonisante en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

En date du 31 juillet 2021, vers minuit, au quartier Carama, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, Juma Hatungimana, natif de la province Gitega a été retrouvé agonisant à la 7^{ème} avenue, tout près du bar « Umuvugangoma ». Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle à Kamenge lorsqu'elle a rencontré des malfaiteurs qui l'ont battu et poignardé au niveau du bras. Selon les mêmes

sources, le motif de cette attaque et l'identité des auteurs n'ont pas été connus.

Une personne blessée en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 28 juillet 2021, vers 19 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, dans un cabaret, le nommé Bankuwunguka, âgé de 40 ans, qui venait d'acheter une brochette de viande grillée a été blessé à la tête par Salvator Ndereyimana, âgé de 37 ans, vendeur de viandes grillées. Selon des sources sur place, le client a commandé une brochette de viande et il a refusé de payer arguant que la brochette était trop petite par rapport à la somme d'argent demandée et des disputes entre eux ont éclatées. Selon les mêmes sources, le blessé a été conduit au CDS Rabiro tandis que le commerçant a été conduit au cachot de la police. Après une trentaine de minutes, un OPJ qui l'a interrogé l'a relâché et l'a obligé de payer les factures au CDS.

Une personne blessée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 30 juillet 2021, vers 20 heures, entre la 8^{ème} et la 9^{ème} transversale, sur la RN5, Bujumbura-Gihanga, province Bubanza, un chauffeur d'un camion de la société BUCECO, a été grièvement blessé lors d'une attaque par des hommes armés non identifiés quand il se rendait en province Cibitoke. Selon les mêmes sources, les militaires opérant dans la réserve naturelle de Rukoko sont intervenus mais ces hommes avaient déjà pris fuite.

Vol à main armée en commune et province Bururi

Une personne retrouvée agonisante en commune Ntawangwa, Bujumbura Mairie

Une personne retrouvée agonisante en commune Ntawangwa, Bujumbura mairie

Une personne blessée en commune Mutumba, province Karuzi

Une personne blessée en commune Gihanga, province Bubanza

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées

à la gestion de la Covid-19, de la justice, de l'intolérance politique et des faits sécuritaires.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.